



Demande de subvention au Fonds pour la lutte contre les toxicomanies

Le canton de Fribourg a mis en vigueur au 1^{er} janvier 1997 une loi instituant un « fonds pour la lutte contre les toxicomanies »¹. Le fonds est « alimenté par les valeurs patrimoniales confisquées et par le produit des créances compensatrices fixées par le juge pénal en cas de trafic illicite de stupéfiants » (article 1). Selon l'article 2 de la loi, « le fonds a pour but de renforcer le financement, dans la mesure des montants disponibles,

- a) de l'information et des mesures de prévention en matière de toxicomanies, notamment à l'école ;
- b) des moyens policiers et judiciaires affectés à la lutte contre la drogue ;
- c) de la prise en charge médico-sociale des toxicomanes ;
- d) des programmes de production et d'activités alternatives dans les pays où l'on cultive et/ou transforme des plantes à drogues ».

Dénomination du projet

Organisme / Institution responsable	Nom	
	Adresse	
	NPA, lieu	
Responsable du projet	Nom Prénom	
	e-mail / téléphone	
Personne de contact	Nom Prénom	
	e-mail / téléphone	
Financement	<i>Contribution demandée au fonds pour la lutte contre les toxicomanies</i>	
	Autres fonds publics et privés	
	Coût total du projet	
Durée du projet	Début du projet	
	Fin du projet	
Domaine et thèmes concernés	<input type="radio"/> Information et prévention en matière de toxicomanies	
	<input type="radio"/> Moyens policiers et judiciaires	
	<input type="radio"/> Prise en charge médico-sociale des toxicomanes	
	<input type="radio"/> Production et activités alternatives dans les pays de culture des plantes à drogues	

Date et lieu

Signature(s)

.....

.....

¹ Loi du 13 février 1996 instituant un fonds pour la lutte contre les toxicomanies, http://www.fr.ch/v_ofl_bdlf/en_vigueur/fra/821444v0003.doc

1. Bref résumé du projet

2. Contexte et arguments pour le projet

2.1. Contexte initial : description de la situation actuelle, contexte (politique, social, économique) dans lequel s'inscrit le projet:

2.2. Arguments pour le projet : besoin d'intervention (basé sur les données scientifiques et les besoins du terrain) concernant la problématique à aborder par le projet :

2.3. Autres organisations : est-ce que quelqu'un est déjà actif dans le domaine du projet proposé (différences / ressemblances) :

2.4. Projets similaires : projets semblables qui peuvent servir de référence :

2.5. Liste bibliographique des références théoriques, études épidémiologiques etc. utilisé pour ce projet :

3. Buts et objectifs

3.1. But (perspective à long terme) : quel est l'intention poursuivie par le projet, quel est le changement souhaité à long terme :

3.2. Adéquation avec les buts du fonds : en quoi le projet répond-il aux objectifs fixés par l'art. 2 de la loi instituant un fonds pour la lutte contre les toxicomanies (cf. page 1 du formulaire, introduction) :

3.3. Objectifs annuels : quel objectif (SMART = spécifiques, mesurables, adéquats, réalistes et réalisables dans un temps défini) voulez-vous atteindre à la conclusion du projet :

3.4. Indicateurs : comment le changement désiré sera-t-il constaté et mesuré (indicateurs d'output et d'effets) :

4. Public-cible / Setting et groupe cible

4.1. A qui est destiné le projet : description du public cible et des bénéficiaires du projet :

4.2. Dans quel cadre de vie (setting) se déroule le projet :

5. Planification des activités

5.1. Activités prévues :

5.2. Outils prévus :

5.3. Programme du déroulement du projet (planification des activités et calendrier) :

	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.
Planification														
Mise en œuvre														
Activité A														
Activité B														
Evaluation														
Rapport / Bilan														

6. Organisation et gestion du projet

6.1. Organisation, répartition des tâches, des responsabilités et des fonctions des différents organes du projet (comité de pilotage, chef(fe) et groupe de projet, groupe(s) consultatif(s)/d'expert(s), organigramme ? : qui est responsable de quoi, qualification des collaborateurs/trices :

6.2. Processus de prise décision :

6.3. Possibles collaborations avec d'autres institutions / projets, utilisation de synergies :

6.4. Les aspects du projet devant faire l'objet de mesures de communication : quand, par qui, de quelle manière :

7. Evaluation et durabilité

7.1. Evaluations intermédiaire et finale : de quelle manière est-il prévu de faire une évaluation, un bilan de l'activité réalisée, but de cette évaluation (p.ex. prise de décision, amélioration du projet, etc.), méthode de l'évaluation :

7.2. Qui fait l'évaluation (auto-évaluation ou évaluation externe) : institutions et personnes associés à la démarche de l'évaluation (justifier le choix) :

7.3. Durabilité : qu'est-il prévu pour que le projet puisse durer dans le temps ou continue d'être utile dans le temps (manuel, matériel, site Internet, financement à long terme, etc.) après les trois premières années :

8. Budget : coûts et financement

8.1. Quelles ressources financières et humaines sont nécessaires pour le déroulement du projet : indiquer, sous forme de tableau, les chiffres de l'année en cours, et le cas échéant de l'année/des années suivantes, ainsi que ceux de l'année précédente, aussi bien que le changement en % :

8.2. D'où proviennent les ressources, à qui avez-vous demandé un financement du projet et pour quel montant :

9. Remarques / commentaires

Ce formulaire est à retourner électroniquement et sur papier, accompagné des éventuelles annexes, à l'adresse suivante :

Direction de la sécurité et de la justice
Grand-Rue 27
1700 Fribourg
Tél. 026 305 14 00
Fax 026 305 14 08
Courriel : dsj@fr.ch